



INFOVETTE

Le journal du ReNard

N° 54 Avril - Juin 2004

Edito

Un million d'espèces vivantes pourraient disparaître dans le demi-siècle qui arrive... Cette conclusion d'un article publié dans Nature en janvier 2004 me donne l'opportunité de ne pas parler de notre superbe AG mais d'un problème qui nous concerne tous : le changement climatique et ses conséquences sur l'ensemble des espèces végétales et animales que nous affectionnons tant. S'il est vrai que pouvoir observer le guêpier d'Europe à Amiens semble être une aubaine, cela traduit également un bouleversement des niches écologiques et des équilibres existants.

Difficile alors de trouver le ton juste lorsque l'on souhaite alerter sur l'urgence d'agir, donner un signal fort, sans pour autant sombrer dans le pessimisme. Oui, il est important pour chacun d'entre nous d'être pleinement conscient que nos actes quotidiens ne sont pas anodins. Même nos actions les plus banales consomment de l'énergie, produisent des gaz à effet de serre et nous rapprochent irrémédiablement d'une crise écologique sans précédent.

Il me semble donc justifié que les naturalistes soient dans les premiers à donner l'exemple, sans arborer les oripeaux d'écolos extrémistes mais en temps que citoyens responsables et d'autant plus conscients qu'ils sont proches de la nature.

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, la nouvelle campagne de l'ADEME se prépare, pour une diffusion large, pendant une durée de trois ans. Trois ans pour faire comprendre que nous devons réagir et que, par chance, la moitié de la marge de manœuvre est attribuée aux particuliers. Trois ans pour que l'on sache qu'un déplacement sur 4 se fait sur moins d'un kilomètre ; qu'un yaourt à la fraise peut parcourir 9 000 km, qu'une salade produite sous serre chauffée nécessite un litre de fuel, que l'ensemble des appareils électriques laissés en veille en France représente la production d'une tranche nucléaire... Mais surtout trois ans pour que l'on sache que les solutions existent : le covoiturage, l'achat de véhicules économes, les carburants moins sales (vous êtes tous au GPL, non ?), les achats réfléchis et responsables, la chasse au gaspi, l'utilisation d'énergies renouvelables...

C'est aussi une chance à saisir ! La possibilité d'un décrassage de nos neurones, englués sous plusieurs décennies de marketing, pour enfin trouver d'autres pistes de réflexion, expérimenter d'autres solutions et avancer vers une société plus simple et réellement conviviale.

Dès aujourd'hui, je suis à votre disposition pour vous indiquer ces différentes solutions. Je souhaite réellement que notre travail de bénévoles pour la protection des milieux naturels ne se transforme en un décompte inexorable d'espèces. Il ne tient qu'à nous d'agir !

Benoit CABY



Sommaire

- p2 : L'Europe cède devant Malte
- p3 : La directive Oiseaux a 25 ans, Dates à retenir, News
- p4 et 5 : Parcs éoliens et avifaune
- p6 et 7 : Obs
- p7 : Revue de presse
- p8 : Condensé du conseil d'administration, Livres

L'Europe cède devant Malte

L'Europe a cédé devant Malte, c'est une certitude. La petite île méditerranéenne – située à 100 km au sud de la Sicile et à 230 km au nord de la Tunisie – est entrée le 1^{er} mai 2004 au sein de l'Union Européenne. Cette île rocheuse ne s'étend que sur 250 km², mais elle est connue dans le monde entier pour les massacres orchestrés par les chasseurs et les tendeurs locaux sur l'avifaune européenne. La Protection des Oiseaux juge intolérable le fait que l'Europe tolère la destruction de nos oiseaux nicheurs, et ce aussi bien durant la migration printanière que lors de la migration automnale.

Jan Rodts, vice-président de la Protection des Oiseaux, a accompagné sur place une équipe de journalistes pour constater les dégâts.

Le traité d'adhésion que Malte a signé le 16 avril 2003 oblige ce pays à revoir totalement sa législation nationale afin de respecter, pour le 1^{er} mai 2004, la Directive 79/409/CEE relative à la Protection des Oiseaux ("Directive Oiseaux"). Malte a revu sa législation en 2003 mais, même après cette révision, la législation maltaise ne satisfait pas complètement aux exigences de la Directive européenne. La chasse et la capture d'oiseaux durant la migration printanière restent permises et cela va bien plus loin que la dérogation demandée par Malte pour la capture des Fringilles. La chasse illégale d'oiseaux protégés est un problème sérieux et partout présent à Malte. Dans le traité d'adhésion, il est précisé que l'Union Européenne encourage Malte à prendre toutes les mesures nécessaires, comme la garantie d'une capacité administrative et des instruments législatifs suffisants, pour combattre la chasse illégale et les méthodes de capture qui sont interdites. Comment la Commission va-t-elle garantir que Malte s'alignera sur ladite Directive ?

Vu sa position géographique, Malte devrait jouer un rôle important en tant que lieu de passage et de repos des oiseaux migrateurs, et ce aussi bien au printemps qu'en automne. En fait, l'île est un piège impitoyable. Au printemps, lorsque les oiseaux quittent les sites d'hivernage africains et rejoignent leurs sites de nidification européens, des milliers de chasseurs et de tendeurs maltais les attendent. Les falaises de l'île sont couvertes de pièges (environ 5 000) dans lesquels les oiseaux sont attirés par des points d'eau artificiels et des appelants vivants. En automne, lors de leur vol migratoire vers l'Afrique, ils sont également assaillis. Chaque année, 3 millions d'oiseaux chanteurs (Fringilles) sont capturés et mis en cage. Détenir un Pinson ou un Chardonneret en cage est une tradition à Malte. Mais d'autres espèces en sont également victimes, comme le Rougegorge et le Merle bleu. Dans les rues de La Valette, la capitale, de nombreux maltais se promènent avec 'leur oiseau'... Entre les sites de capture se tiennent des milliers de chasseurs, assis dans des huttes qu'ils ont construites à l'aide de blocs de pierre. Les grands oiseaux qui passent au-dessus de l'île sont abattus et ramenés à la maison comme trophées. De nombreux individus sont naturalisés par des taxidermistes amateurs et rejoignent des collections privées. La liste des espèces est longue et nous nous tiendrons ci-après à quelques exemples (entre parenthèses, l'estimation du nombre d'individus tués annuellement réalisée par l'International Council for Bird Preservation): Bondrée apivore (500-1 000), Faucon crécerelle (1 000-1 750), Busard des roseaux (400-800), Faucon hobereau (500-1 000), Héron cendré (500-1000), Bihoreau gris (1 000-2 500), Aigrette garzette (1 000), Héron pourpré (400-800), Pluvier doré (1 000-1 500), Tourterelle des bois (100 000-200 000), Coucou gris (500-1 000), Hiboux petit-duc et des marais (500-1 000), Grive musicienne (20000-300 000), Rougegorge (20 000-50 000), Huppe fasciée (1 500-2 500), Engoulevent d'Europe (2 000-3 000), Alouette des champs (50 000-100 000), Pie-grièche à tête rousse (100-300), Lorient (4 000-7 000), etc. Plus de 250 000 Moineaux espagnols, 30 000 Hirondelles rustiques et de fenêtre et 15000 Martinets noirs servent également chaque année de cibles d'entraînement, le corps des victimes mortes ou blessées jonchant les rochers. En outre, il faut également constater le tir de Chevaliers aboyeurs, Traquets motteux, Guépriers d'Europe, Avocettes élégantes, Echasses blanches, Oedicnèmes criards, Busards cendrés, Balbuzards pêcheurs, Circaètes Jean-le-blanc, Percnoptères d'Egypte, Faucons kobez, Cigognes, Flamants, Grues cendrées, ...

Selon la Protection des Oiseaux, l'Europe a été beaucoup trop indulgente durant les négociations avec Malte: La tradition de la chasse et de la capture d'oiseaux qui existe à Malte vu sa position géographique doit être tenue en compte". Après les négociations, il a été décidé ceci :

- la chasse aux oiseaux en automne doit être maintenue; la capture doit également être maintenue; la chasse en mer depuis des bateaux (à plus de trois km des côtes) doit être maintenue ;
- pour la fin 2007, Malte doit avoir mis en place un système d'élevage des oiseaux détenus en captivité afin de garantir la poursuite de la détention traditionnelle d'oiseaux et d'établir les quotas des captures encore autorisées dans la nature ;
- un moratoire a été instauré sur la livraison de nouvelles autorisations de capture jusqu'à la fin 2007, mais tous ceux en bénéficiant déjà peuvent continuer d'exercer ;
- les autorités maltaises créent un comité ornithologique qui va mener des études qui devront déboucher sur une meilleure législation relative à la protection des oiseaux à Malte.

La Protection des Oiseaux désire mener une nouvelle action d'envergure pour dénoncer ces massacres. Il nous semble en effet insensé de mener des campagnes de sensibilisation et de protection des oiseaux sauvages dans notre pays (certains programmes ciblés bénéficiant de très importantes sommes d'argent) et de ne pas réagir face à l'hécatombe qui se produit chaque année à Malte, des centaines de milliers d'oiseaux y étant abattus ... par tradition !

Vous pouvez dès maintenant signer une pétition internationale sur notre site web (www.protectiondesoiseaux.be). Elle est destinée au Parlement européen et exprime clairement aux chasseurs et tendeurs maltais que les protecteurs des oiseaux et de la nature européens refusent de les laisser exercer impunément leur lugubre passe-temps.

**Communiqué de presse de France Nature Environnement
Vendredi 2 avril 2004**

2004 : la Directive Oiseaux a 25 ans

La France nous réserve-t-elle la surprise d'un digne anniversaire ?

Le 2 avril 1979, tous les Etats de l'Union européenne se sont engagés à enrayer le déclin des populations d'oiseaux sauvages, en adoptant la Directive européenne « Oiseaux », qui prévoit d'adapter la pratique de la chasse aux exigences écologiques des espèces et de préserver les habitats nécessaires à leur cycle biologique.

Malheureusement, vingt-cinq ans plus tard, la France a désigné seulement 2 % de son territoire en zones de protection pour les oiseaux, alors que la moyenne des autres Etats membres est de 10 %. Pourtant la France est située sur l'axe migratoire entre le nord de l'Europe et l'Afrique et 80 % des oiseaux menacés y sont présents.

Vingt-cinq ans plus tard, la chasse concerne encore, en France, des espèces en mauvais état de conservation. Elle se déroule d'août à février, à des périodes sensibles, comme celle de la reproduction et de la migration de printemps. Les incessants contentieux juridiques sur l'inadéquation des dates de chasse, régulièrement gagnés par les associations de protection de la nature, témoignent d'une réalité biologique incomprise.

À l'occasion de cet anniversaire d'un quart de siècle d'existence de la Directive « Oiseaux », la fédération France Nature Environnement attend du Ministère de l'Ecologie des actes démontrant sa volonté, dans l'intérêt général, tant national qu'europpéen, de rattraper son retard, en :

- adoptant des dates de chasse respectant la biologie et l'état de conservation des oiseaux ;
- développant un réseau exemplaire de zones protégées pour les oiseaux, à l'instar des autres Etats membres.

2004 est aussi l'année de mise en chantier de la tant attendue Stratégie Nationale pour la Biodiversité. France Nature Environnement y souscrit pleinement. Et comme la stratégie doit se décliner en plans d'action, l'un d'eux ne pourrait-il pas tout simplement commencer par appliquer de manière dynamique l'existant ? Quelle formidable surprise pour la biodiversité des oiseaux qui ne pourrait que mieux s'en porter !

Dates à retenir

Samedi 19 juin : sortie nocturne à la rencontre de la vie cachée de la vallée de l'Aisne... Inscription gratuite et obligatoire auprès de la Fondation Nature & Découvertes au 01.39.56.01.47. RdV à 21h au point de vue panoramique de Voncq. Informations auprès de Luc Gizart au 03.24.71.29.84 ou de Cédric Alvès au 03.24.38.58.32

Vendredi 2 juillet : sortie nocturne à la découverte des chauves-souris à 21h à Vendresse... Inscription payante et obligatoire auprès de l'Office de tourisme des Crêtes préardennaises au 03.24.35.02.69. Informations auprès de Cédric Alvès au 03.24.38.58.32

Samedi 3 juillet : deuxième séance de baguage d'oiseaux du programme STOC... Informations et inscriptions auprès de Michel Dichamp au 03.24.54.42.99

Samedi 24 juillet : troisième et dernière séance de baguage d'oiseaux du programme STOC... Informations et inscriptions auprès de Michel Dichamp au 03.24.54.42.99

News

Enquête oedicnème : sur les 3 carrés prospectés seulement 1 couple repéré.

Busard cendré : 3 couples sont déjà localisés contre 2 pour l'année 2003. Cela commençait un peu mieux sauf que l'un des nids se situait dans une luzerne. Bien qu'une parcelle ait été préservée de la fauche autour du nid, les adultes l'ont abandonné. Ils semblent maintenant se cantonner à proximité ; espérons qu'ils choisiront cette fois un champ de blé.

Parcs éoliens et avifaune

Le développement des énergies renouvelables non polluantes commence à prendre forme dans les pays européens. Depuis quelques années, la France se lance dans la production d'une énergie propre non polluante : les parcs éoliens. Face à ces projets, de nombreuses questions se posent sur les effets possibles de ces installations sur l'avifaune.

Association de protection de la nature, le ReNARD se trouve au centre de cette discussion, à la fois pour les énergies propres et pour la protection des oiseaux.

Pour nous faire notre propre opinion et connaître le travail réalisé, nous devons connaître le processus d'élaboration de ces projets, participer à ces études, poser nos questions et prendre connaissance des réalisations de nos voisins. Voici où nous en sommes : un parc éolien est un projet industriel de production électrique qui doit se développer dans le respect des textes réglementaires. Sa réalisation se déroule en plusieurs étapes :

La première étape est la sélection du site pour l'implantation du parc éolien. Ce choix passe par un prédiagnostic du site où les premiers critères qui entrent en jeu sont la ressource en vent, l'acquisition du foncier, un regard sur l'accès routier, le raccordement au réseau électrique et le risque de contraintes environnementales fortes.

Pour ce faire, l'opérateur se préoccupe du Plan Occupation du Sol, des servitudes techniques existantes (aérodrome, plafond militaire...), des nuisances sonores possibles et de l'avifaune (entre autres).

Quand le site est localisé, la deuxième étape qui débute comprend l'étude d'impact environnementale.

Elle est obligatoire pour tout parc éolien dont le coût dépasse 1,83 million d'euros. Normalement, un maître d'ouvrage indépendant la prend en charge.

Elle contient six chapitres réglementaires :

- Un résumé non technique,
- Une analyse de l'état initial du site et de son environnement (milieu physique, milieu naturel, milieu humain, contrainte paysagère),
- Une analyse des effets sur l'environnement,
- Les raisons du choix du projet,
- Les mesures envisagées pour réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet,
- Une analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet.

Lorsque tous les éléments sont rassemblés, l'opérateur dépose un permis de construire puis l'enquête publique est ouverte. Les administrations compétentes, réunies dans un comité spécifique, analysent le projet et jugent de sa faisabilité. La décision finale est alors prise par le Préfet de département.

A ce jour, l'association ReNARD a été sollicitée pour quelques projets éoliens, dans les Ardennes et ailleurs.

Pour la majorité des dossiers, notre intervention s'effectue au niveau du prédiagnostic du site, par une estimation de sa sensibilité avifaunistique.

Selon l'opérateur ou le bureau d'études, les investigations peuvent durer de quelques jours à six mois afin de réaliser, par exemple, un suivi des populations nicheuses et/ou migratrices.

Pour chaque étude, une liste d'espèces est fournie avec leur statut de rareté, de protection, leur localisation en fonction des habitats présents... Un commentaire est fait sur les espèces les plus sensibles, il s'accompagne de recommandations générales sur les risques que présentent les éoliennes et d'un avis sur l'implantation sur ce site.

Pour l'instant, les projets dont le Renard a eu connaissance se situent dans des zones de grandes cultures mais d'autres réalisations pourraient être implantées dans des zones boisées.

Il convient alors de se poser la question : les parcs éoliens sont-ils dangereux pour les oiseaux ?

Comme pour tout nouveau sujet, les avis divergent d'un extrême à l'autre. Les principaux risques encourus par les oiseaux diffèrent selon leur statut et leurs activités sur le site.

Pour les espèces nicheuses, le principal risque serait le dérangement durant les travaux de construction puis, au quotidien, l'émission sonore des éoliennes. Certaines études indiquent un rayon de 200 à 500 m de dérangement autour de chaque éolienne. Les dérangements causeraient du stress aux espèces et, pour certaines, le bruit empêcherait la perception des cris de contact entre congénères lors de la reproduction.

(Parc éolien suite)

Les conséquences seraient donc une perte de zone de chasse, de nidification, voire une diminution de la densité des espèces nicheuses et du taux de reproduction...

Pour les espèces migratrices, il faut séparer les migrations diurnes et nocturnes ainsi que les haltes migratoires.

Pour les migrations diurnes, les dangers varient selon les espèces et leur hauteur de vol.

Le premier risque est celui de la collision directe ; il est estimé dans plusieurs études à 1 oiseau tué par an par éolienne, sauf cas exceptionnel. Rappelons que pour les activités routières et ferroviaires les chiffres sont des centaines de fois plus importants.

L'autre risque, beaucoup plus important, est le contournement de la zone par les migrateurs, une déviation qui peut aller de 500 m à plusieurs kilomètres. Cet évitement entraîne une dépense d'énergie supplémentaire qui peut être fatale aux oiseaux si, durant leur parcours, ils doivent contourner plusieurs parcs éoliens. Autre remarque : cette déviation peut par ailleurs les conduire sur une autoroute ou une ligne ferroviaire ce qui engendrera d'autres pertes.

Pour les migrations nocturnes, le risque de collision directe est plus élevé. Les oiseaux volant généralement entre 20 et 50 m percutent les mâts ou les pales. Ce risque augmente avec la force et le sens du vent.

Il est proposé, à ce jour, de mettre des lampes en bout de pales afin que les oiseaux puissent visualiser l'obstacle, une solution déjà utilisée selon les contraintes aéronautiques.

Les oiseaux fidèles à des zones de haltes migratoires semblent les plus touchés par la présence de parcs éoliens. Ils subissent à la fois le risque de collision directe et la dépense d'énergie lors du contournement de la zone d'implantation. Mais surtout, ils perdent une partie ou la totalité de leurs lieux de repos, d'escale ou de nourrissage, indispensables dans leur long parcours migratoire. Le fait de rechercher un autre site peut leur être fatal et même à terme, modifier l'ensemble de leurs axes de migration.

Face à ces risques, une étude au cas par cas sur le terrain est indispensable. Les sites qui représentent des couloirs migratoires importants ou qui accueillent des espèces nicheuses rares ou protégées ainsi que la présence de ZICO fournissent des arguments importants pour proscrire l'installation d'un parc éolien.

Quelques mesures réductrices commencent à être proposées pour minimiser les risques comme l'enfouissement du réseau de raccordement, la sélection de la période de travaux la mieux adaptée, des couloirs entre les éoliennes...

Ces premiers éléments montrent que nous sommes au commencement de ces études.

D'autres interrogations commencent à naître sur l'impact des parcs éoliens sur les communautés de Chauvesouris, un autre groupe faunistique pour lequel nous ne disposons d'aucune donnée, ni de véritable étude.

D'ici 10 ans, nous pourrions sûrement évaluer les véritables risques pour l'avifaune et les choix positifs ou négatifs qui auront été faits.

En attendant, il est important de s'inspirer des erreurs et des réussites des autres pays européens, lesquels ont 10 à 20 ans d'expérience en ce domaine.

La France est en retard sur ses homologues européens mais dans ce cas précis, cela peut être un atout pour ses habitants, ses paysages, ses milieux, sa faune...

Ludivine POTHIER

La crème des obs

<p>Grand cormoran : 34 en migration à Guincourt (VC), 20 en migration à Liart le 1/04 (MD)</p> <p>Grèbe à cou noir : 6 à Saint-Germainmont le 17/04 (PL)</p> <p>Grande aigrette : 9 à Autry le 13/3 (LG), 1 à Bairon le 17/04 (AS)</p> <p>Cigogne noire : 1 ad. le 30/04 à Exermont (JPB), 2 à Brécy le 13/5 (JPB)</p> <p>Cigogne blanche : 1 le 14/03 à Mairy (AS), 1 le 15/03 à Vouziers, 1 le 13/05 à Brécy (JPB)</p> <p>Cygne chanteur : 4 à Bairon le 17/03 (QD)</p> <p>Tadorne de Belon : 5 à Bairon le 16/03 (QD), 52 à Saint-Germainmont le 17/04 (PL)</p> <p>Canard pilet : 200 à Corny le 7/3 (OM)</p> <p>Balbusard pêcheur : 1 les 24/03 et 13/04 à Autry, 1 à Doux le 29/03 (BG), 1 à Charleville le 5/04 (MD), 1 à Grandpré le 7/04 (JPB), 1 aux Ayvelles le 8/04 (GL), 1 à Amagne le 16/05 (BG et al)</p> <p>Busard cendré : 1 mâle à Acy-Romance le 14/4 (CA)</p> <p>Busard des roseaux : 1 le 10/04 à Mairy (AS), 1 le 24/04 à Nanteuil (PL)</p> <p>Milan royal : 1 paradant à Thelonne le 16/05 (NHa)</p> <p>Milan noir : 1er à Eteignères le 19/03 (MD), 12 à Sommauthe le 12/04 (LG, TT)</p> <p>Bondrée apivore : 1ère à Montgon le 23/04 (CA), même jour à Wagnon (OM)</p> <p>Faucon hobereau : 1ers à Vandy et à Attigny le 1/05 (LG)</p> <p>Faucon émerillon : 1 à Leffincourt le 15/05 (LuPo, LG)</p> <p>Râle d'eau : 7 à Bairon le 17/03 (QD)</p> <p>Gallinule poule-d'eau : 1 adulte avec 6 jeunes sur la Meuse à Charleville-Mézières le 5/05 (JFC)</p> <p>Caille des blés : 1ère à Avançon le 25/04 (CA)</p> <p>Grue cendrée : 48 en vol direction nord aux Mazures le 17/04 (JFC)</p> <p>Oedicnème criard : 2 à Condé-les-Herpy (JMB), 1 à Saulces-Champenoises le 10/05 (LG), 1 cple avec 1 poussin à Annelles le 18/05</p> <p>Petit gravelot : 21 à Mairy le 4/04 (AS)</p> <p>Barge rousse : 1 le 2/05 à Mairy (AS)</p> <p>Courlis corlieu : 1 le 2/05 à Mairy et 1 le 9/05 à Attigny (AS)</p> <p>Chevalier aboyeur : 11 le 18/04 à Mairy (AS), 4 avec un sylvain le 13/05 à Termes (JPB)</p> <p>Chevalier gambette : 10 à Remilly-Aillicourt le 4/05 (CA)</p> <p>Combattant varié : maxi de 24 à Attigny le 27/03 (LG), 21 à Corny le 7/4 (OM)</p> <p>Pluvier doré : maxi de 237 à Attigny le 21/03 (LG)</p>	<p>Bécassine sourde : 2 à Bairon le 17/03 (QD), 1 à Bairon le 15/04 (QD), 2 à Terron le 12/04 (LG, TT)</p> <p>Mouette mélanocéphale : 1 à Vandy le 21/03 (LG)</p> <p>Sterne pierregarin : 1 aux Ayvelles le 8/04 (GL)</p> <p>Hibou des marais : 1 à Attigny le 10/04 (PP)</p> <p>Tourterelle des bois : 1 à Liart (MD) et à Tourcelles (PP) le 23/04</p> <p>Coucou gris : 1 à Bairon le 3/04 (QD), 1 le 5/04 à Châtel (JPB), 1 à La Férée le 6/04 (MD)</p> <p>Huppe fasciée : 1 à Avançon le 5/04 (CA), 1 à Draize le 16/04 (OM), 1 le 5/05 à Harricourt (JPB), 1 le 7/05 et le 18/05 à Liart (MD, LG)</p> <p>Martinet noir : 3 à Liart le 17/04 (MD)</p> <p>Pipit des arbres : 1ers à Châtel (JPB) et à Liart (MD) le 8/04</p> <p>Cochevis huppé : 1 à Pauvres (Cadsar) le 10/05 (LG)</p> <p>Alouette lulu : 1 en migration à Sauvillie le 4/03 (QD)</p> <p>Bergeronnette printanière : 1 à Tourcelles le 24/03 (PP), 1 le 27/03 à Mairy (AS)</p> <p>Pipit spioncelle : 4 à Bairon le 14/03 (QD)</p> <p>Pipit farlouse : un dortoir de 200 à Bairon le 16/03 (QD)</p> <p>Hirondelle rustique : 32 en migration le 15/03 à Tourcelles (PP)</p> <p>Hirondelle de rivage: 1ère le 21/03 à Termes (LG), 160 à Biermes le 5/05 (BG)</p> <p>Hirondelle de fenêtre : 3 à Cornay le 5/04 (PP)</p> <p>Merle à plastron : 7 à Evigny le 11/04 (DG), 2 à Wagnon le 24/04 (OM),</p> <p>Rossignol philomèle : 1 à Tournes le 15/04 (LG)</p> <p>Traquet motteux : 1 à Mont-Laurent le 12/04 (JMB)</p> <p>Tarier pâtre : 1 le 8/03 au Chesne (PP), 1 le 17/03 Liart (MD),</p> <p>Tarier des prés : 1 à Tourcelles le 1/04 (PP)</p> <p>Gorgebleue : 1 chanteur à Bairon le 3/04 (CA)</p> <p>Rougequeue à front blanc : 1 à Mars-sous-Bourcq le 1/04 (PP), 1 à Voncq le 4/04 (LG)</p> <p>Fauvette à tête noire : 1er chanteur à Berthaucourt et à Saint-Laurent le 18/03 (QD, KN)</p> <p>Fauvette grisette : 1ère le 12/04 à Condé-les-Autry (JPB)</p> <p>Fauvette des jardins : 1 à Coulommes le 12/04 (LG)</p> <p>Fauvette babillarde : 1ère le 13/04 à Marcq (JPB)</p> <p>Rousserolle verderolle : 1 chanteur à Vrizy le 25/04 (LG)</p> <p>Phragmite des joncs : 2 à Bairon le 12/04 (QD)</p> <p>Hypolais polyglotte : 1 à Mairy le 4/04 (AS), 1 à Liart le 27/4 (LG)</p> <p>Locustelle tachetée : 1 chanteur à Bairon le 14/04 (QD), 5 mâles chanteurs à Vrizy le 25/04 (LG)</p>
---	--

<p>Locustelle lusciniôide : 1 à Bairon le 15/04 (QD)</p> <p>Pouillot véloce: 1^{er} chant le 14/03 à Mairy (AS), le 15 à Apremont (JPB), le 16 à Bairon (QD), le 17 à Liart (MD)</p> <p>Pouillot fitis : 1er le 2/04 à Apremont (JPB), le 3/04 à Bairon (QD) et à Vandy (AS)</p> <p>Pouillot siffleur : le 10/4, 1 en forêt de La Croix (PP) 1 à Liart 18/04 (MD)</p> <p>Panure à moustaches : 2 à Bairon les 17/03 et 3/04 et 1 le 12/04 (QD)</p> <p>Torcol fourmilier : 1 chanteur à Tournes le 15/04 (LG), 1 à Amagne le 27/04 (BG), 1 chanteur le 3/05 à Apremont (JPB)</p>	<p>CinCLE plongeur : 1 couple dont mâle chantant près du nid à Fleville le 3/05(JPB)</p> <p>Loriot d'Europe : 1 chanteur à Vrizy le 25/04 (LG), à Tourcelles le 26/04 (PP)</p> <p>Pie-grièche grise : 2 en parade à La Cassine le 1/03 (QD)</p> <p>Pie-grièche écorcheur : à Liart et Attigny le 1/05 (MD, LG)</p> <p>Grand corbeau : 2 à Charleville le 25/04 (MD), 2 à Pouru-aux-Bois le 25/04 (AS)</p> <p>Serin cini : 1 chanteur à Charleville le 24/03 (LG)</p>
---	--

Revue de presse

La sexualité contrariée des manchots bagués

Le mieux est parfois l'ennemi du bien. Les manchots royaux des mers australes viennent d'en faire la triste expérience. Soucieux d'étudier ces animaux qui vivent dans des conditions extrêmes et d'en savoir plus sur leur mode de vie, les scientifiques les ont bagués pour mieux les suivre. L'idée n'est pas nouvelle et a été maintes fois utilisée sur nombre d'espèces.

Personne ne s'était encore ému de cette pratique qui a conduit, de 1987 à 1996, à "équiper" 36 000 manchots appartenant à dix espèces de l'océan Austral. Parmi eux, des manchots royaux, sur l'aileron desquels - leur anatomie ne permet pas d'utiliser les pattes - est fixée une bande de métal ou de plastique sur laquelle s'affiche un code facile à lire de loin avec des jumelles. Ainsi peut-on suivre ces oiseaux, qui nagent mais ne volent pas, et étudier leurs populations sans les capturer. Mais ce procédé n'a pas que des vertus. Des chercheurs de l'université de Kiel (Allemagne) ont en effet montré que ce modeste supplément de bagage perturbait l'hydrodynamique parfaite de l'animal. Au point qu'il consommerait 20 % d'énergie en plus pour se déplacer.

La vie des manchots royaux en serait donc changée, comme vient de le montrer Michel Gauthier-Clerc, de l'équipe d'Yvon Le Maho du Centre d'écologie et de physiologie énergétiques (CNRS-Strasbourg) et de l'Institut polaire français Paul-Emile-Victor, au terme d'une étude de cinq ans à paraître dans les Proceedings de la Royal Society de Londres.

Les individus "non bagués" reviendraient plus tôt à la colonie pour les parades nuptiales que leurs collègues "fichés" et ils engendreraient 54 poussins, quand les "bagués" n'en produisent que 28. La raison de cette différence ? Un refus des femelles que ce singulier marquage rebute ? Non. Ces mâles prennent du retard parce que, freinés dans leur nage et leur quête de nourriture par ce discret appendice, ils sont restés en mer plus longtemps pour reconstituer leurs réserves de graisse. Un inconvénient d'autant plus fâcheux que les périodes de moindre nourriture amplifient le phénomène. Seule solution : équiper l'animal de puces sous-cutanées et reprendre peut-être certaines études dont les bagues auraient pu influencer les conclusions.

Jean-François Augereau in Le Monde du 3 juin 2004

CONDENSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU LE 07/04/04

Projet chevêche (Daniel)

- a) Une première réunion a eu lieu. La collecte du matériel est commencée. Il faut récupérer des caisses à vin de 12 bouteilles, en bois. Si vous en possédez, pensez à nous les fournir. Lorsque le matériel sera prêt, il faudra prévoir des séances d'assemblage.
- b) Il faut prendre contact avec les associations de protection des vergers.
- c) Il est décidé de faire rapidement 4 nichoirs pour les Huppés fasciées. Ces nichoirs sont déjà installés sur les communes de Fléville et Sommerance.
- d) L'association "Avancée Nature" du lycée agricole de Saint Laurent a pour projet la construction et la pose de 20 nichoirs à chevêche autour de Saint-Laurent. Nicolas et Quentin suivent le projet.

Projet EGI Ayvelles (Ludivine)

Pour mettre le site en valeur, le Président d'EGI voudrait mettre en place un sentier pédagogique autour du bassin. Une réunion s'est tenue le 5 avril. La proposition est la suivante : mise en place de 4 panneaux (accueil, oiseaux d'eau, passereaux et flore). Ces panneaux devraient être financés par EGI, si le projet est accepté, mais réalisés et posés par l'association. Ludivine envoie le devis dans la semaine 16.

Projet Natura 2000 (Cédric)

Toujours en attente de réponse de la DIREN sur le projet envoyé en février et revu à la baisse. Cédric essaie en vain de joindre la DIREN. Les premières journées de terrain étaient prévues en mars et avril. Cela va faire tard pour cette année. C'est un scénario identique à celui de l'année dernière.

Dossier éolien (Cédric)

Des études sont ou vont être réalisées sur les sites de Vaux-les-Mouzon, Raucourt-et-Flaba, Sedan et Liart.

Musée de la forêt

- Le "Musée de la Forêt propose de faire une expo permanente et gratuite de panneaux présentant l'association. Benoît prépare les panneaux
- EPAMA : le CA donne son accord au Président pour qu'il intervienne dans la rubrique courrier des lecteurs.

Livres

Les ouvrages du tableau ci-dessous, vous sont proposés au tarif associatif, environ -10 % du prix catalogue. D'autres, exclusivement en édition française, peuvent être commandés sur demande en indiquant le titre, les auteurs de l'ouvrage, la maison d'édition et le prix. Si possible, pour simplifier la démarche, indiquez le n° ISBN du livre. Adressez votre commande auprès de Cédric Alvès au 03.24.38.58.32, au 06.63.05.63.13 ou alves.cedric@wanadoo.fr, avant le 02 juillet !

TITRES	AUTEUR(S)	EDITEUR	ANNEE	PAGES	Prix ReNard
Le Guide ornitho	Grant, Svensson	Delachaux et Niestlé	1999	400	25,20
Guide des fleurs sauvages	Fitter, Blamey	Delachaux et Niestlé	1997	352	22,50
Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du nord	D'Aguilar, Dommanger	Delachaux et Niestlé	1998	463	32,40
Les chauves-souris, maîtresses de la nuit	Arthur, Lemaire	Delachaux et Niestlé	1999	265	23,40
Le chant des oiseaux	Bossus, Charron	Sang de la terre	2003	206	
Tous les papillons de France et d'Europe	Whalley, Lewington	Octopus	2003	167	8,90
Rivières et paysages	Dupuis-Tate, Fischesser	Editions de La Martinière	2003	343	54
Guide « les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg »	Duglet, Melki	Parthénope collection	2003	482, sans et avec un Cd audio	38,70 ou 45
Le poireau préfère les fraises	Wagner	Terre vivante		111	13,05
Larousse Les loups		Larousse	2003	216	34,20

ISSN 1625-7839